

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Financement des retraites et partage des richesses

Quand Peyrelevade réinvente le « Théorème d'Helmut Schmidt »

- Economie -

Date de mise en ligne : vendredi 7 mai 2010

Démocratie & Socialisme

Dans une tribune libre publiée dans « Le Monde » du 29 avril, intitulée « *Retraites : le scénario démagogique* », Jean Peyrelevade, PDG du Crédit Lyonnais entre 1993 et 2003 et ancien vice-président du Modem, s'attaque à ceux qui, à gauche, proposent de financer les retraites en modifiant la répartition des richesses entre les salaires et les profits.

Pour Peyrelevade, « *cette solution séduisante repose sur des chiffres faux* ». Fausseté qu'il prétend démontrer en avançant deux arguments qu'il estime définitifs.

Premier argument : 1982 était une année de « déséquilibre majeur »

Selon Jean Peyrelevade, la part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières, est stable depuis 20 ans, aux environs de 65 %. En 1982, la part des salaires avait, certes, atteint 74,2 %. Mais cette année 1982 était une année de « déséquilibre majeur » qui aurait interdit, si elle avait perduré, toute progression de l'investissement productif.

Jean Peyrelevade réinvente donc le « théorème » énoncé en 1974 par le Chancelier allemand Helmut Schmidt : « *Les profits d'aujourd'hui, sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* ». L'ennui pour Peyrelevade est que ce « théorème » s'est avéré complètement erroné.

La part des salaires a diminué de plus de 9 points de la valeur ajoutée entre 1983 et 1989, de 74,2 à 65,1 %. Tous les pays de l'OCDE ont connu une telle évolution. La France n'a pas fait exception. La différence est que dans les autres pays, cette évolution s'est étalée sur 30 ans, alors qu'en France, la part des salaires a diminué brutalement de 9 points en 7 ans, entre 1983 et 1989 et s'est stabilisée ensuite. C'est ce qui permet à Jean Peyrelevade d'affirmer que la part salariale n'a pas changé depuis 20 ans. On peut aussi, avec le même type de raisonnement, affirmer qu'une personne qui a perdu la vue en 1989 a gardé le même degré d'acuité visuelle depuis 20 ans.

Cette augmentation des profits réalisés par les entreprises depuis le début des années 1980 ne s'est pas traduite par une augmentation des investissements productifs, contrairement à ce que prétendait le « théorème » d'Helmut Schmidt. En 2007 (pourtant un point haut du cycle), le taux d'investissement des sociétés non financières est à peine supérieur à son niveau de 1982 : 20,9 % contre 20,2 %

Quant aux « emplois d'après-demain », ils n'ont jamais vu le jour. Entre 1982 et 1997, le nombre de chômeurs (réel) a doublé et le travail précaire et/ou à temps partiel a explosé. Mais, visiblement, le chômage de masse ne constitue pas un « déséquilibre majeur » pour Peyrelevade. Le seul « déséquilibre majeur », pour lui, semble bien être la diminution de la part des profits, « déséquilibre » culminant en 1982, année terrible pour les possédants.

Si les profits ont augmenté de 9 points et que la part de l'investissement productif a stagné, où a donc bien pu passer cette augmentation des profits ? Elle a tout simplement servi à alimenter l'augmentation de la part des dividendes dans la valeur ajoutée. Cette part est, en effet, passée de 3,2 % en 1982 à 8,1 % en 2007. Les dividendes représentaient 4,2 % de la masse salariale en 1982 et 12,9 % en 2008. Autrement dit, les salariés travaillaient 72 heures par an pour financer les actionnaires en 1982 et 189 heures en 2008 ! M. Peyrelevade n'y trouve rien à redire, bien au contraire. Protester contre cette spoliation serait, si l'on en croit ce qu'il écrit « *supprimer la notion même de dividendes, donc de rémunération du capital, donc de capitalisme* ». M. Peyrelevade ne fait pas toujours dans la dentelle.

Le rétablissement du profit n'est pas allé à l'investissement productif mais à la finance. Les dividendes, en effet, sont allés gonflés les bulles spéculatives (bulle des nouvelles technologies en 2000, bulle immobilière en 2008...) et qui ont généré les crises financières à répétition que nous connaissons depuis le milieu des années 1990. Crises de plus en plus sévères et de plus en plus rapprochées.

Rien ne permet donc, bien au contraire, d'étayer la thèse de M. Peyrelevade selon laquelle le retour au partage de la valeur ajoutée de 1982 ne serait pas souhaitable alors que l'actuelle répartition relève de la catastrophe économique et sociale.

Cette répartition de la richesse nationale aurait un avantage déterminant sur celle qui règne aujourd'hui. Elle permettrait de fonder la croissance économique sur l'augmentation régulière des salaires et donc de la demande. Une base autrement plus stable que la base actuelle faite d'augmentations continues du crédit (liées à l'insuffisance de la demande salariale alors qu'il faut bien écouler ce qui a été produit), faite également de gonflements-éclatement des bulles spéculatives nourries de l'augmentation des dividendes.

C'est pourtant dans cette direction que Peyrelevade nous propose de persévérer puisque la répartition actuelle de la richesse nationale, est, selon lui, au mieux de ce qu'elle pourrait être. La crise immobilière, bancaire, financière que nous avons connue en 2008-2009 ne lui a pas servi de leçon. La crise économique et sociale qui perdure ainsi que la crise monétaire, bancaire et financière qui s'annonce l'amèneront peut-être à entrevoir combien son logiciel néolibéral est obsolète.

Deuxième argument : la valeur ajoutée des sociétés non financières ne doit pas être confondu avec le PIB

Le deuxième argument avancé par Peyrelevade pour affirmer que la baisse de 9 points de la part des salaires « repose sur des chiffres faux » est que la valeur ajoutée des sociétés non financières ne doit pas être confondue avec le PIB dont elle ne représenterait que la moitié.

C'est un argument étonnant.

Les calculs permettant de mesurer l'évolution de la part des salaires sont effectivement réalisés à partir des chiffres de ce secteur (les sociétés non financières) parce que la part du travail non salarié y est infime, à la différence, par exemple du secteur des entreprises individuelles et qu'il est donc plus facile d'y calculer la part salariale. Mais ce secteur (qui représente 56 % de la valeur ajoutée et 55 % des salariés) est considéré comme représentatif de l'ensemble des secteurs. Le calcul de la valeur ajoutée effectuée dans ce secteur est donc étendu par les statisticiens à la plus grande partie de l'économie.

Ainsi, pour Denis Clerc « *un point de valeur ajoutée approprié par le capital au détriment du travail salariés, ce sont 16 milliards d'euros qui basculent, se répartissant en 9 milliards de salaires nets et 7 milliards de cotisations sociales (CSG et CRDS incluses). Il ne s'agit donc pas de queues de cerises* »

Selon la méthode de calcul, très particulière de M. Peyrelevade, 9 points de la valeur ajoutée représenteraient donc 88 milliards d'euros en 2008 (1 950 milliards d'euros x 50 % x 9 %). Ce qui ne serait déjà pas des « queues de cerises »...

Mais selon les chiffres de Denis Clerc, 9 points de valeur ajoutée basculant du capital au travail représenteraient 144

milliards d'euros (16 milliards d'euros x 9). Un chiffre très éloigné de celui de Jean Peyrelevade.

144 milliards d'euros, ce serait largement de quoi résorber les déficits actuels des régimes de retraites. Largement de quoi, également, satisfaire le besoin de financement de l'assurance-maladie, augmenter les salaires directs et financer la réduction du temps de travail.

Si l'on se projette en 2050, avec le doublement du PIB prévu par le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, ces 9 points de valeur ajoutée réappropriés par les salaires représenteraient, pour cette seule année, 288 milliards d'euros constants. 288 milliards qu'il suffit de rapprocher du chiffre des 115 milliards de « besoin de financement des retraites » prévus par le COR en 2050 pour comprendre que, contrairement à ce qu'écrit Jean Peyrelevade, c'est bien là le moyen le plus sûr de financer nos retraites, en augmentant, en priorité le taux des cotisations retraites patronales.

Pour en terminer avec cette mise au point, le mieux me paraît d'emprunter sa conclusion à M. Peyrelevade, en la mettant toutefois au singulier, tant elle s'applique idéalement à son propre cas : *« Je ne puis soupçonner un aussi bon esprit, tellement attaché au bien public, d'incompétence. Il sait ce qu'il fait et pourquoi il travestit les chiffres ou leur interprétation. La vérité économique lui importe peu, puisque sa thèse est politique »*

Jean-Jacques Chavigné